

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
REUNIONE DI I 25 E 26 D'UTTOBRE DI U 2018

N° 2018/O2/073

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »

OBJET : DIFFICULTES DE LA CLINIQUE DE L'OSPEDALE.

CONSIDERANT les difficultés financières rencontrées par la Clinique de l'Ospedale à Portivechju en raison du non versement par l'Etat d'une dotation de plus de deux millions d'euros, mettant par là même en péril le bon fonctionnement de l'établissement ainsi que l'offre de soins de la seule structure hospitalière de la troisième ville de Corse, au sein d'un territoire considéré comme médicalement isolé,

CONSIDERANT que l'origine de l'ornière budgétaire ne fait plus débat puisque le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Corse a clairement reconnu la dette due par l'Etat, tout en précisant que le règlement financier et le *modus operandi* nécessitaient un arbitrage favorable de niveau gouvernemental,

CONSIDERANT que cela fait plusieurs années que les modalités de versement des dotations prévues souffrent d'un retard chronique qui pèsent sur la situation financière alors même que le bilan clinique est positif et que ce sont bien les sommes dues par l'Etat qui font défaut,

CONSIDERANT que cette dotation est due par l'Etat dans le cadre de l'exercice de missions de service public par la Clinique, en l'occurrence les urgences et la maternité, pour permettre à l'établissement non pas de faire des bénéfices mais simplement de parvenir à l'équilibre budgétaire, que le cahier des charges a toujours été respecté, et que les 2 millions d'euros dûs correspondent au non versement depuis 2015 du surcoût de ces deux missions supporté par la Clinique une fois la partie payée par la sécurité sociale,

CONSIDERANT l'engagement et la patience de l'équipe dirigeante et des personnels de l'établissement qui permettent solidairement à la structure de perdurer malgré les difficultés,

CONSIDERANT la mobilisation et les inquiétudes légitimes des élus de la communauté de communes du Grand Sud,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

PARTAGE pleinement le mécontentement des élus, responsables et employés de la Clinique, ainsi que de la population du Grand Sud, tant on sait l'injustice qui fonde les difficultés de la Clinique qui deviennent celles de tout un territoire en droit d'attendre et de disposer d'une couverture médicale et sanitaire pérenne.

DEMANDE solennellement au Directeur de l'ARS en Corse et à la Ministre de la Santé et des Solidarités de procéder dans les meilleurs délais au versement des sommes dues à la Clinique de l'Ospedale et de trouver un *modus operandi* évitant que la Clinique ne se trouve régulièrement en difficultés de par les retards de paiement des dotations d'Etat.